

## LOCATIONS ET EMPLACEMENTS

Les présentes conditions de réservations s'appliquent à tout mode de réservation en ligne, dernière minute, courrier, mail, téléphone ou sur site. Cela implique que le futur vacancier aura pris lui-même connaissance des informations, des tarifs, règlements et conditions, qu'il les accepte et les respecte sans réserve pour assurer le bon déroulement de son futur séjour.

### I – RÉSERVATIONS

Le Camping La Borderie applique une tarification dynamique et modulable sur toutes les réservations en ligne : [www.campinglaborderie.com](http://www.campinglaborderie.com). Chacun pourra profiter des offres promotionnelles (non rétroactives) en fonction de sa date de réservation.

#### MODALITES DE RESERVATION :

Réservations à effectuer auprès de notre réception LA BORDERIE ou à distance par téléphone, mail, poste ou sur notre site sécurisé. Le client ne bénéficiera pas daucun délai de rétractation (article L.221-28 12° du code de la consommation)

A. Réception de votre formulaire de réservation complété : dates de séjour, nom et âge de tous les participants, chien, type d'installation et dimensions, participation risque annulation facultatif, solde etc... accompagné de votre acompte 30% et 15 euros de frais de réservation

B. Une confirmation correspondante aux tarifs en cours le jour de celle-ci vous sera adressée par le camping détaillant :

LE TARIF ARRETE lors de la réservation : location ou emplacement

- Pour les locations ce tarif n'inclue pas le ménage fin de séjour, linge non fourni
- Kits bébé en supplément à réserver à l'avance (sous réserve de nos disponibilités).
- La caution demandée à votre arrivée

POUR les modalités du solde :

- Pour les réservations de locatifs le solde sera à nous adresser 40 jours avant l'arrivée,
- Pour les réservations emplacements le solde sera à payer à l'arrivée (Les chèques bancaires sont refusés article 1649 du quater E du CGI)
- Les versements du solde en 3 ou 4 fois par CB ou par virement bancaire.

En cas de retard ou défaut de paiement la réservation sera considérée comme annulée. L'acompte sera conservé.

- POUR LES FORMULES WEEKS ENDS le règlement intégral doit être versé au moment de la réservation par carte bancaire
- MOINS DE 40 JOURS AVANT L'ARRIVÉE : Toute demande de réservation locative à moins de 40 jours avant l'arrivée doivent être payés en intégralité du prix du séjour au moment de la réservation payable par CB uniquement.

Toute réservation est nominative et ne peut être cédée ou sous-louée, ni formulée par une personne mineure. Le nombre de personnes occupants ne pourra excéder la capacité d'accueil décrite dans nos locatifs.

C. Offres promotionnelles : Pour chaque campagne particulière (OFFRES ET TARIFS PROMOTIONNELS) proposée par le camping, LA BORDERIE en fonction de sa tarification dynamique et variable pourra modifier ses tarifs, acomptes, modalités de règlement du solde (avec ou sans étalement ou facilité) et LA BORDERIE apportera les précisions correspondantes à son offre. Indépendamment des tarifs généraux et de leur C.G.V en cours. Tout demande tarifaire, devis, option a une date limite de l'offre, passé cette date aucune suite ne sera donnée par le camping.

### II– MODES DE RÈGLEMENT

A LA RESERVATION : carte bancaire, ANCV, ANCV Connect, virement bancaire, transaction sécurisée ou par chèques. Les chèques sont uniquement acceptés pour les réservations faites 40 jours avant l'arrivée.

POUR LE SOLDE :

- Pour les paiements du solde séjour vous pourrez régler en 3 ou 4 fois le camping qui peut vous proposer un calendrier d'échéance le 10 de chaque mois dans les limites du délai des 40 jours avant l'arrivée : règlement CB ou virement bancaire uniquement.

- Pour les chèques ANCV nous conseillons vivement un envoi postal en recommandé avec la référence de votre réservation.

Pour les emplacements le solde est payable à l'arrivée par carte bancaire, espèces, ANCV, ANCV Connect. A l'arrivée les chèques bancaires sont refusés (article 1649-quater E du C.G.I).

#### AUTRES :

- Pour les réservations locatives effectuées moins de 40 jours avant l'arrivée le règlement de réservation se fera uniquement par carte bancaire et en totalité.

### III– DÉPART ANTICIPE, RETARD OU NON OCCUPATION

Aucun remboursement ne sera accordé en cas de départ anticipé quel qu'en soit le motif:

météo, santé, famille, travail etc...En cas de retard d'arrivée ou de non-occupation :

La réservation sera due en totalité quelle que soit la durée du séjour.

L'acompte (pour l'emplacement) ou l'intégralité du paiement (pour les locations) restera acquis au camping et ne sera pas remboursable.

### IV PRESTATION RISQUE ANNULATION DE SEJOUR : cette option est facultative à prendre au moment de la réservation.

- La prestation risque annulation s'élève à 5,8% du montant total du séjour, et ne peut être souscrite qu'au moment de la réservation. Elle est payable à la réservation. Aucune inscription en second temps n'est acceptée.

-Toute annulation de séjour doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée des justificatifs précis. Quels que soient la formule choisie ou le motif d'annulation, les frais de dossier et risque annulation ne sont jamais remboursés.

Sur la base des sommes versées lors de la réservations la prestation risque annulation s'applique :

- En cas de maladie grave à l'exclusion des maladies préexistantes,

- En cas d'accident grave, ou hospitalisation,

- En cas de décès : du garant, de son conjoint de droit ou de fait, de ses ascendants et descendants directs.

- Des dommages matériels importants causés par l'incendie ou des éléments naturels atteignant les biens du garant et nécessitant impérativement sa présence.

- L'annulation pour un motif garanti, du compagnon de voyage du garant et/ou des personnes inscrites sur le même bulletin d'inscription.

- Les suites, séquelles et complications ou aggravations d'une maladie ou d'un accident. Chaque cas ne pouvant survenir qu'entre la date de réservation et celle d'arrivée. Aucun motif relatant d'un problème connu avant la date de réservation ne sera couvert.

- Les complications d'une grossesse.

- Le Covid ne fait plus parti des conditions spécifiques et n'est pas retenu en clause annulation ou absence, au client de respecter une bonne hygiène masque etc..

Sont exclus de la prestation risque annulation garantit, les motifs d'annulation pour cause de pandémie, d'épidémie ou crise économique.

Aucun remboursement ne sera possible en dehors de la souscription à la prestation risque annulation.

- Modalités et conditions d'annulation : Dans tous les cas, les frais de dossier, de risque annulation et une franchise restent acquis au camping. Le remboursement est effectué selon les modalités suivantes :

- De X à 40 jours : remboursement de votre acompte, déduction faite des frais de réservation et de risque annulation non remboursables.

- De 40 jours à 20 jours : les frais de réservation, de risque annulation et une franchise fixe de 80 € sont non remboursables. Il vous sera remboursé la différence entre votre acompte et ce total ci-dessus mentionné.

- De 20 jours à 10 jours : 50% du montant de la réservation (ou minimum 80 euros de franchise)

- Moins de 10 jours : La totalité des sommes versées restent acquise au camping.

**IMPORTANT** : En raison des aléas du service courrier de la poste, seule la date de réception (= signature du recommandé par le camping) sera retenue pour le calcul. L'adhérent doit également indiquer la date et les circonstances provoquant l'annulation et également transmettre : certificat de travail, arrêt de travail ou documents justifiants des soins reçus, ou autre justificatif.

### V– ANNULATION SANS SOUSCRIPTION A LA PRESTATION RISQUE ANNULATION

Toute annulation de réservation devra être envoyée par écrit recommandé (messages téléphoniques non admis) en précisant bien les références du dossier. Dans le cas d'une annulation sans souscription à la prestation risque annulation, il sera procédé à un remboursement selon la date de réception de votre demande :

- De X à 50 jours : remboursement de votre acompte, déduction faite des frais de réservation non remboursables.

- De 50 jours à 30 jours : l'acompte est conservé par le camping.
- Moins de 30 jours : la totalité des sommes versées reste acquise au camping.  
Sont exclus les motifs d'annulation pour cause de pandémie, d'épidémie ou crise économique.

## VI– ARRIVÉES DEPARTS CAUTIONS :

A votre arrivée une pièce d'identité et une caution sera demandée par CB ou chèque .

### ARRIVEES EMPLACEMENTS

Arrivées : de 14h à 19h

Départs : avant 11h.

- SUR JUILLET ET AOUT : une caution « Bracelets » accès prestations du camping sera demandée à l'arrivée à raison de 50 euros restituée à votre départ.

### ARRIVEES MOBIL-HOMES :

Arrivées : de 16h à 19h et de 16h à 18h hors saison.

Départs : avant 10 h. Vous aurez assuré par vous-même le ménage de votre locatif pour le laisser aussi propre et agréable qu'à votre arrivée.

**Caution demandée par CB ou chèque : 300 € garantissant le locatif et ses installations**, le ménage à faire par vos soins au départ (et les bracelets de présence sur juillet et aout).

- Il n'y a pas d'état des lieux contradictoire ou inventaire à l'arrivée. Le mobil- home vous est fourni complet.
- A votre arrivée un listing détaillé de l'inventaire vous sera remis. Merci de nous le ramener signer le jour-même ou le lendemain avant midi. En cas de problème vaisselle, matériel ou ménage, le signaler au retour du document en réception. Nos services interviendront rapidement ou sur rendez-vous avec vous. Les réclamations tardives ou du lendemain ne seront pas prises en considération.
- Pour rappel : *les sanitaires communs ne vous sont PAS accessibles, ils sont réservés uniquement aux emplacements tentes caravanes.*
- En cas de défaillance constatée lors du départ, des photos seront prises pour justificatifs. Un courrier d'information vous sera alors adressé avec la facture relative à la remise en état au tarif de 57 € HT de l'heure, ou au tarif du matériel détérioré. Sans réponse de votre part dans un délai de 15 jours, le chèque de caution sera encaissé, et le solde vous sera restitué après un délai de recouvrement de 1 mois.

**Retour Caution** : Les chèques de caution seront alors éliminés au destructeur de papier. Si vous souhaitez un renvoi, merci de nous fournir une enveloppe timbrée à votre adresse.

**POUR INFO** : Chaque modèle de locatif peut changer de style, d'aménagement, de décoration et de design intérieur ou extérieur selon son millésime. Les plans et photos de la brochure et de notre site internet sont fournis à titre d'exemple, et n'ont aucune valeur contractuelle.

En cas de demande particulière du vacancier entraînant un changement d'emplacement ou de location du fait de celui-ci, le camping, dans la limite de ses disponibilités et possibilités, agira au mieux afin de satisfaire le client.

Pour des raisons d'assurances, le camping se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne non inscrite sur le contrat de réservation ou si le nombre de personnes est supérieur à la capacité d'accueil de l'hébergement ou de l'emplacement (bébés compris).

## VII– LOCATIONS DE PARTICULIER A PARTICULIER

- Elles sont autorisées du 05/07/2025 au 31/08/2025 uniquement. Pour toute location de particulier à particulier, les locataires doivent impérativement se présenter en réception en premier lieu.

- Il leur sera demandé de s'acquitter du droit d'accès au camping et à ses prestations selon les tarifs suivants : 6.20 € par jour et par personne à partir de 13 ans, plus taxes de séjour pour les adultes 0.22€ par jour ; 4.80 € par jour et par enfant de 3 à 12 ans inclus ; gratuit pour les moins de 2 ans.

- Toute personne supplémentaire sera facturée au tarif en cours.

- Le fait de ne pas utiliser tout ou partie des infrastructures ou de ne pas profiter des animations par manque d'intérêt, goût, restriction liée à un motif médical, appréciation personnelle, etc...ne saurait engendrer aucun rabais sur les montants dus au titre de l'accès camping.

- **BRACELET DE PRÉSENCE CAUTION 50 EUROS** : Son port est obligatoire en saison pour toute la durée du séjour, pour entrer sur le camping et profiter de toutes ses prestations. L'accès sera interdit à toute personne sans bracelet.

En cas de perte ou de destruction volontaire, un nouveau bracelet vous sera remis en réception et facturé 10 €.

- **Pour ce type de location de particulier à particulier** : le camping LA BORDERIE dégage toute responsabilité sur cette prestation : état du mobil-home ou clause du contrat etc... avec le respect obligatoire de 6 personnes maximum par locatif (bébé inclus) et le respect du règlement intérieur du camping. **C'est au loueur** d'informer son locataire des détails des prestations, des horaires, barrières automatiques, bracelets etc..

## VIII– VISITEURS

Tout visiteur doit s'annoncer en réception.  
Les accès espace aquatique et jeux ne leur sont pas autorisés.  
Leur véhicule doit stationner sur le parking extérieur.

## IX- ANIMAUX

- Seuls les chiens sont acceptés sur le camping (sauf ceux classés en 1ère et 2ème catégorie) en supplément. Le carnet de vaccination est obligatoire et doit être à jour.
- UN CHIEN MAXIMUM par locatif ou par emplacement. TOUS les autres animaux sont strictement interdits. Ne pas les laisser seuls dans le locatif ou sur les emplacements. Veillez à limiter les aboiements. Pour protéger le locatif, prévoir le couchage de votre animal (coussin, couverture, ...). Les couettes, couvertures, canapés et lits lui sont interdits, en cas d'état défectueux liés à l'animal le pressing couette etc.. sera facturé au client.

## X- PRESTATIONS ET ACTIVITES DU CAMPING

Voir détails sur notre site internet [www.campinglaborderie.com](http://www.campinglaborderie.com).

Compte tenu de la conjoncture énergétique et économique actuelle, le camping ne peut être tenu pour responsable des aléas de ses fournisseurs et des répercussions que cela entraînerait sur les séjours de nos vacanciers. Il en est de même pour les aléas météorologiques.

Sous réserve de la prestation snack, le camping ne s'engage pas sur celle -ci, ou sur sa gérance, ou food trucks. Chaque gérant ou commerçant est libre d'organiser ses horaires, ses tarifs et des produits. Cela ne pourra donner lieu à un quelconque dédommagement et ne peut engager le camping.

**NOUVEAUTE 2025 :** Barbecue collectif à disposition de la clientèle. Ce barbecue sécurisé est gratuit mais se réserve le droit d'être fermé pour entretien, sécurité lors des animations, tempêtes etc... voir horaires sur place. Barbecue ou feu individuel interdit. Les planchas, barbecues électriques ne sont pas autorisées sur le camping ni dans les locatifs.

WIFI gratuit accessible avec un code à disposition ; en cas de surcharge estivale ou autre le camping ne peut être tenu pour responsable des insuffisances du réseau local.

« PISCINES accessibles juillet et aout avec bracelets »

## RESPONSABILITE PARENTALE :

### PISCINE :

- **Absence de Surveillance** : Les piscines du camping sous vidéo ne sont pas surveillées. Il est donc impératif que chaque utilisateur respecte les règles de sécurité affichées et adopte un comportement responsable.
- L'accès est interdit aux enfants de moins de 12 ans non accompagnés par un adulte qui reste présent pour leur surveillance. Le camping décline toute responsabilité en cas d'accident survenu en l'absence d'une supervision parentale adéquate. Les enfants de moins de 3 ans doivent porter des couches culottes spécifiques pour l'accès au site aquatique
- **L'Accès** piscines est strictement réservé aux clients du camping et fait l'objet de contrôles réguliers. Tout manquement aux règles pourra entraîner des sanctions, pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du site.

### JEUX de 4 à 12 ans

- Les enfants doivent obligatoirement être accompagnés et restent sous l'entièr responsabilité de leurs parents à tout moment lors de l'utilisation des jeux. Le camping décline toute responsabilité en cas d'accident survenu en l'absence d'une supervision parentale adéquate
- Jeux accessibles de 10 à 21 h uniquement, pour ne pas perturber le voisinage.

## PERSONNES MINEURS

Ils ne peuvent être acceptés qu'avec l'encadrement permanent d'un membre de leur famille adulte responsable d'eux durant tout le séjour.

## XI- TAXES ET SERVICES

Taxes et services sont applicables depuis 2008. Ils n'ont pas une valeur contractuelle et peuvent être modifiés sur les tarifs et sur les réservations déjà effectuées ou en cours et sans préavis dans les limites légales et réglementaires lorsqu'interviennent, entre la date de réservation et la date de paiement du solde, des variations de taxes ou des taux de T.V.A. applicables (rédigées ce jour aux taux de 10 et 20% selon prestations).

En ce qui concerne les taxes de séjours 2025, elles s'ajoutent à tous les tarifs camping à raison de 0.22€ par nuitée et par adulte et sont encaissées en totalité en faveur de la commune ou de la communauté d'agglomération.

## XII- BROCHURE ET SITE ET ORGANISATION CAMPING.

La brochure papier et le site internet du camping constituent l'offre préalable au sens des articles 96 et 97 du décret du 15 juin 1994, et sont valables pour un séjour effectué entre avril et septembre 2025. Cependant, le camping se réserve la possibilité de modifier les prestations proposées dans les conditions prévues à l'article 97 du décret du 15 juin 1994.

D'autre part, nous vous rappelons que les photos et plans de la brochure et du site internet du camping La Borderie ne sont pas contractuels, mais donnés à titre d'exemple. Le camping n'est pas responsable des locations de particulier à particulier.

### **XIII – RESIDENTS et leurs installations**

Un règlement intérieur précis en détaille les clauses et dates de leur occupation au sein du camping.

Le contrat résidentiel est annuel précisant les périodes d'ouvertures, garage mort, taxes de séjour, fluides, sous locations, les tarifs en cours.

Une notice Pré-contractuelle est envoyée fin d'été à chaque propriétaire pour lui indiquer les modalités de l'année suivante.

Celle-ci doit être retournée acceptée signée. Sans ce retour notice aucun contrat ne peut être établi pour l'année suivante et expose le résident à une occupation illégale sauf si le résident a informé le camping de son départ par lettre RA avant le 30 juillet au plus tard. Rappel pour tout départ la parcelle doit être libérée avant le 30 septembre de l'année en cours.

(Toutes les infos lui seront adressées avec l'accusé de réception de son départ)

En cas de réclamation relative à votre séjour, merci de vous adresser aussitôt à notre personnel de réception uniquement. Ne pas attendre le jour du départ : contacter de suite nos hôtesses en réception en précisant votre nom, numéro d'emplacement et le détail de votre réclamation seront notés. Elle sera étudiée pour vous apporter une réponse dans les plus brefs délais, et vous apporter le maximum de satisfaction ainsi qu'à votre famille.

Si toutes les propositions du camping ne donnaient pas satisfaction, l'article L 152-1 du code de la consommation prévoit un médiateur : [cm2c@cm2c.net](mailto:cm2c@cm2c.net).

Tout propos « diffamatoire ou mensonger » colporté par tout moyen, y compris sur internet et site particulier contre le camping pourra faire l'objet à l'encontre de son auteur de poursuites pénales et dépôt de plainte en gendarmerie.

ORGANISATION ET RESPONSABILITE DU CAMPING : Il n'assume pas la responsabilité de garde des effets et objets personnels dans l'enceinte du camping. Au cas où l'établissement subirait une météo très défavorable, tempêtes, accidents, feux, sabotages ou motifs administratifs, le camping serait en droit ou en obligation de modifier ou supprimer « ses » prestations et activités. Pour toutes ces situations, tout comme en cas de panne de matériel, le camping assurera aussitôt une information par affichage et mettra tout en œuvre y compris auprès de ses fournisseurs pour un dépannage rapide et efficace. Le camping ne peut malheureusement pas gérer ni être tenu pour responsable des délais de livraison ou des fermetures des fournisseurs en été malgré un stock important de pièces dépannage, ce qui ne donnera aucune réduction sur la tarification effectuée. Pour toute panne ou mise hors service ou non réapprovisionnement en raison de congés annuels d'un ou des équipements du camping de façon temporaire ou définitive lorsque celles-ci sont indépendantes de sa volonté ou liées à un cas de force majeure ou pour des raisons de sécurité ou administrative (ou autres motifs précités) le camping avertira du problème en cours par affichage. En cas de problèmes graves durant la saison la responsabilité du camping ne pourra être engagée. Aussi, en cas de modification des prestations ou activités ou animations en basse comme en haute saison pour ces mêmes motifs ou en l'absence d'un employé sans préavis, la gêne qui pourrait être occasionnée ne relevant pas de la mauvaise foi du camping, le locataire ou les occupants vacanciers de celui-ci ne peuvent prétendre à aucun dédommagement, et seront tenus pour responsables en cas de propos diffamatoires. Dans ces différents cas, un affichage informatif serait établi à l'attention de la clientèle. En revanche, aucune réduction ne sera effectuée sur les contrats et séjours en cours.